



Mauvais numéro de sécurité sociale

Par **Demandeuse**, le **01/10/2016** à **11:33**

Bonjour,
Ma soeur a travaillé dans une usine pendant 4 années avec un numéro de sécurité sociale dont le dernier chiffre n'était pas le bon.
Elle a entamé un dossier de retraite pour partir en fin d'année, mais la Carsat ne veut pas prendre en compte ces 4 années.
Elle a contacté un ancien directeur de cette usine qui lui a dit n'avoir conservé aucun document d'il y a près de 35 ans.
Elle a toutes ses fiches de paye ainsi que les certificats de travail qui vont avec.
Que peut-elle faire?
Merci

Par **goofyto8**, le **01/10/2016** à **16:16**

Bonjour,
Plusieurs questions avant de vous répondre
1) Si elle a demandé un récapitulatif de carrière à la Sécurité Sociale est-ce que ces 4 années sont notées "sans activité" avec 0 trimestre validé ?
2) Sur les bulletins de salaire correspondants à ces 4 années doit figurer un numéro d'assuré social. Est-ce le bon numéro ou un mauvais numéro ?

Par **morobar**, le **01/10/2016** à **17:49**

Hello @goofyot8
Vos réponses figurent intégralement et clairement dans la question posée.
[citation] est-ce que ces 4 années sont notées "sans activité" avec 0 trimestre validé ?
[/citation]
[citation] mais la Carsat ne veut pas prendre en compte ces 4 années.
[/citation]
Seconde interrogation:
[citation] Est-ce le bon numéro ou un mauvais numéro ?
[/citation]
[citation] dans une usine pendant 4 années avec un numéro de sécurité sociale dont le dernier chiffre n'était pas le bon.
[/citation]
Il va falloir entamer un recours

auprès de la CARSAT afin de produire bulletins de salaire et certificat de travail pour valider ces 4 années.rnLe cas échéant, si votre épouse est en mesure de renouer des contacts, elle peut demander des témoignages de présence conforme à l'article 202 du code de procédure civile.

Par **Visiteur**, le **01/10/2016** à **19:23**

BONJOUR marque de politesse [smile4]rnVotre soeur peut s'adresser au médiateur de la carsat.